

# PROJET ASSOCIATIF



Un projet associatif  
pour plus de lisibilité,  
donner un sens à notre action,  
plus de cohérence et de perspectives.

***Version approuvée en Assemblée Générale***

## **Nos origines, notre histoire**

Un Groupement d'employeurs (GE) est créé généralement sous forme associative, par plusieurs personnes physiques ou morales afin de recruter des salariés et de mettre ces derniers à disposition de ses adhérents. Ce sont donc des structures qui s'associent dans le but exclusif de recruter ensemble du personnel qu'ils se partagent.

Le GE AGEPLA a été créé le 1<sup>er</sup> avril 2006 avec l'objectif d'avoir une plateforme permettant de répondre aux besoins en temps partiel des adhérents. La possibilité de mutualiser des emplois a permis de proposer un complément d'activité, un temps plein ou temps choisi à des demandeurs d'emploi.

Les fondateurs étaient issus de structures telles que des crèches, maisons de retraite, écoles, établissements éducatifs, PLIE ... avec le soutien du Conseil Général, la DIRECCTE (ex DDTEFP) et autres supports. Dès le départ AGEPLA a opté pour la taxe sur les salaires plutôt que l'assujettissement à la TVA, ce qui privilégie les associations, collectivités territoriales, professions libérales,...

Ainsi AGEPLA a pour objet « le recrutement et l'emploi de salariés pour les mettre à disposition de ses adhérents. Il peut également apporter à ses adhérents son aide ou son conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines. En outre le groupement pourra être partie prenante de toute initiative susceptible de favoriser la politique de professionnalisation sur son territoire et dans les secteurs d'activité de ses adhérents. »

## **Le contexte actuel**

Notre environnement reste dégradé, qu'il s'agisse des baisses d'activité économique, du chômage croissant, de la précarité de l'emploi, ou encore des difficultés financières des associations en même temps que des contraintes de plus en plus prégnantes liées au droit du travail et l'alourdissement de la fiscalité.

Nous sommes toujours dans une dynamique de promouvoir l'emploi partagé, afin de compléter le temps de travail de nos salariés ou de créer de nouveaux emplois.

Offrant un outil GRH, AGEPLA doit se montrer réactif aux besoins des adhérents et futurs adhérents.

## **Nos missions, nos objectifs**

- Mutualiser les emplois et assurer la bonne gestion des ressources humaines en temps partagé tout en sécurisant le parcours professionnel du salarié.
- Valoriser notre image d'employeur responsable, en réduisant la précarité de l'emploi.
- Mettre à disposition du personnel qualifié, pouvant aider à la professionnalisation des structures.
- Faire réseau entre les membres adhérents : les aider à trouver de l'info, les mettre en relation pour mutualiser des emplois, les orienter et communiquer sur leurs activités.
- Développer un sentiment d'appartenance pour les salariés AGEPLA.

## Nos valeurs :

Disponibilité  
Compétence  
Diversité  
Professionnalisation  
Solidarité sociale  
Ancrage local  
Réactivité  
Mutualisation

La nature même du dispositif GE est un argument en faveur de la Responsabilité Sociétale des Organisations (et des Entreprises) et nous veillons à en tenir compte aussi dans notre stratégie, notre mode de management et notre culture interne.

AGEPLA se base sur les compétences réelles et potentielles pour permettre l'accès de tous à l'emploi et donner à chacun de ses salariés les mêmes chances de réussite, quelque soit leur situation. Nous sommes soucieux de nous inscrire dans la Charte de la diversité de l'IMS-Entreprendre pour la Cité. AGEPLA agit aussi auprès de ses adhérents pour que cette démarche soit également la leur.

## Notre utilité sociale

Organisation à statut associatif, AGEPLA est pour ses adhérents un lieu ressource qui sécurise et simplifie la gestion des Ressources Humaines, tout en apportant souplesse, réactivité et flexibilité dans les recrutements.

Le salarié a des lieux de travail diversifiés avec un seul employeur. Cela lui permet d'avoir une expérience riche, une certaine stabilité, sécurité et moins de contraintes administratives.

Notre action d'utilité sociale s'inscrit dans la pérennisation des postes, la formation professionnelle orchestrée par AGEPLA, la prise en compte des projets individuels, et souvent l'insertion dans des secteurs différents. Cela permet aux salariés de devenir souvent polyvalents et de se structurer dans un projet global sur le long terme favorisant l'autonomie et un renforcement de l'engagement collectif.

AGEPLA est dans « l'Économie Sociale et Solidaire » et propose à ses adhérents d'en respecter les valeurs : utilité du service, démarche écologique, mode de gouvernance collective, respect des fournisseurs et prestataires, inclusion des publics, création d'emplois, mieux-être des personnes,...

Réalisant une mission unique en Loire Atlantique, AGEPLA est une réponse possible au besoin de flexibilité des structures tout en sécurisant des parcours professionnels.

## Nos actions et nos services

### **Pour les adhérents**

- Écoute et analyse des besoins pérennes ou temporaires
- Réalisation du recrutement
- Mise à disposition de salariés répondant aux besoins en compétences
- Gestion administrative du personnel
- Fonction employeur assurée par le groupement
- Suivi professionnel du salarié en collaboration avec les adhérents
- Facturation mensuelle sur la base des heures travaillées.

### **Pour les salariés**

- Lieux de travail diversifiés avec un seul employeur
- Possibilité d'un travail à temps partiel ou à temps complet
- Logique d'emploi durable
- Coordination et sécurisation de l'emploi afin de bénéficier d'une stabilité
- Un suivi du parcours professionnel avec un accès à la formation.

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES EMPLOIS PARTAGES EN LOIRE ATLANTIQUE

2 bis route de Clisson - 44200 NANTES

[contact@agepla.fr](mailto:contact@agepla.fr) / [www.agepla.fr](http://www.agepla.fr) / 02 28 03 07 71

## Vis à vis de notre environnement et du monde associatif

- Contribuer à la création de l'emploi
- Sécuriser l'emploi par le respect des normes et réglementations
- Veiller au respect, à la neutralité, à la mixité créant les conditions de travail
- Développer les relations entre le salarié AGEPLA et les autres salariés de la structure adhérente et ses bénévoles
- Favoriser l'évolution professionnelle, en permettant à chacun de se former et développer ses compétences.

## Notre organisation

### Fonctionnement associatif du G.E.

- Une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration, un Président
- Des salariés affectés à la gestion de la structure et des Ressources Humaines
- Une bonne coopération entre bénévoles et salariés
- Des statuts, un règlement intérieur et une convention de mise à disposition qui définissent les responsabilités et les obligations réciproques du GE et de la structure adhérente
- Un livret d'accueil pour les salariés.

### Nos moyens humains et économiques

- Le groupement d'employeurs est un outil RH créé par et pour ses adhérents
- Une structure souple et réactive
- Des salariés de la structure, experts de la gestion des R.H.
- Les salariés « mis à disposition »
- Une adhésion au Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs
- Des partenariats divers contribuant à la sécurisation des salariés et des employeurs et au développement de l'emploi
- Un financement reposant actuellement exclusivement sur les facturations et cotisations
- La Responsabilité entre les membres est une force qui assure solidarité et pérennité.

